

PROJET DE RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 23 MARS 2016

PARTIE ORDINAIRE

Première résolution : approbation des comptes sociaux et quitus aux administrateurs

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance de la situation financière de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est et entendu le rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration, ainsi que le rapport sur les comptes annuels des Commissaires Aux Comptes :

- approuve le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos au 31 décembre 2015 sur base sociale tels qu'ils ont été présentés
- et donne quitus aux administrateurs de leur gestion afférente aux comptes sociaux pour cet exercice.

Deuxième résolution : approbation des comptes consolidés et quitus aux administrateurs

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance de la situation financière de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est et entendu le rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration, ainsi que le rapport des Commissaires Aux Comptes sur les comptes consolidés :

- approuve le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2015 sur base consolidée tels qu'ils ont été présentés
- et donne quitus aux administrateurs de leur gestion afférente aux comptes consolidés pour cet exercice.

Troisième résolution : approbation des dépenses visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts

L'Assemblée Générale, sur le rapport du Conseil d'Administration, statuant en application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, approuve le montant global s'élevant à 66 269 € de charges non déductibles visées à l'article 39-4 de ce Code, ainsi que le montant s'élevant à 25 182 € de l'impôt sur les sociétés acquitté sur ces dépenses.

Quatrième résolution : approbation des conventions réglementées

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance de la situation financière de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est et entendu le rapport spécial des Commissaires Aux Comptes approuve les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce, conformément à l'article L 511-39 du Code Monétaire et Financier et à l'article 29-1 des statuts.

Cinquième résolution : fixation du taux de rémunération à servir aux parts sociales

Sur proposition du Conseil d'Administration, et conformément à l'article 24-2 des statuts de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est et à l'article 243 bis du CGI, l'Assemblée Générale :

- rappelle que l'intérêt servi aux parts sociales pour l'exercice 2012 a été fixé à 2,78 %

- rappelle que l'intérêt servi aux parts sociales pour l'exercice 2013 a été fixé à 2,46 %
- rappelle que l'intérêt servi aux parts sociales pour l'exercice 2014 a été fixé à 1,89 %
- décide de fixer à 1,07 % l'intérêt servi aux parts sociales pour l'exercice 2015.

Cet intérêt sera payable en numéraire à partir du 24 mars 2016. La provision destinée au paiement de ces intérêts est prévue dans la répartition du résultat.

Les sommes distribuées sont éligibles à l'abattement de 40 %, conformément aux dispositions de l'article 158 du Code Général des Impôts.

Sixième résolution : Fixation du dividende à servir aux Certificats Coopératifs d'Associés

L'Assemblée Générale :

- rappelle que la rémunération des certificats coopératifs d'associés pour l'exercice 2012 a été fixée à 1,75 € par titre
- rappelle que la rémunération des certificats coopératifs d'associés pour l'exercice 2013 a été fixée à 1,75 € par titre
- rappelle que la rémunération des certificats coopératifs d'associés pour l'exercice 2014 a été fixée à 1,80 € par titre
- fixe à 2,10 € par titre la rémunération pour l'exercice 2015 des Certificats Coopératifs d'Associés.

Ce dividende sera payable en numéraire à partir du 24 mars 2016. La provision destinée au paiement de ces dividendes est prévue dans la répartition du résultat.

Les sommes distribuées sont éligibles à l'abattement de 40 %, conformément aux dispositions de l'article 158 du Code Général des Impôts.

Septième résolution : affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2015

Conformément aux dispositions de l'article R 512-11 du Code Monétaire et Financier, et de l'article 39 des statuts de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est, l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration, décide de répartir le résultat de l'exercice 2015 de 91 211 854,73 € augmenté du report à nouveau de 1 800 000 € comme suit :

- Intérêts aux parts sociales..... 1 260 145,81 €
- Dividendes CCA..... 11 132 650,20 €
- Réserve légale..... 60 464 294,04 €
- Réserve facultative..... 20 154 764,48 €

Huitième résolution : constatation de la variation du capital social

L'Assemblée Générale constate qu'au cours de l'exercice 2015, le capital social de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est a varié dans les conditions suivantes :

	TOTAL	Nombre de parts sociales de 15 € de valeur nominale	Nombre de C.C.A. de 15 € de valeur nominale
Capital social au 31.12.2014	212 309 685 €	7 852 717	6 301 262
Capital social au 31.12.2015	197 230 395 €	7 847 431	5 301 262

- Soit une diminution de 15 079 290 €, soit 5 286 parts sociales de 15 € et 1 000 000 de CCA de 15 €.

Conformément aux articles 16.1 et 24.2 des statuts de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est, l'Assemblée Générale approuve :

- Les remboursements de parts sociales opérés au cours de l'exercice : 79 740 € (soit 5 316 parts de 15 € de valeur nominale)
- Les souscriptions de parts sociales intervenues au cours de l'exercice : 450 € (soit 30 parts de 15 € de valeur nominale)
- La réduction du capital social par voie d'annulation de CCA : 15 000 000 € (soit 1 000 000 CCA de 15 € de valeur nominale)

Neuvième résolution : renouvellement partiel du Conseil d'Administration

Mesdames Isabelle AUBAS, Brigitte PILARD et Messieurs Erick DE SOUSA, Daniel LIEGEOIS, Philippe MEURS, Philippe PINTA et Jacques QUAEYBEUR, Administrateurs sortants sont rééligibles et sollicitent le renouvellement de leur mandat.

Dixième résolution : nomination de nouveaux Administrateurs

L'Assemblée prend acte de l'arrivée à son terme du mandat d'Administrateur de Messieurs Jean NOTAT et Gérard WALEMME non renouvelable et de Monsieur Pascal LEQUEUX qui ne sollicite pas le renouvellement de son mandat.

Conformément à l'article 27-3 des statuts, Monsieur Paul POQUET, Monsieur Pascal HIRSON et Monsieur Denis CAILLE se sont portés candidats et sollicitent un poste d'Administrateur au sein du Conseil d'Administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est en remplacement du sortant.

Onzième résolution : fixation de la somme globale à allouer au financement des indemnités des administrateurs au titre de l'exercice 2016

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur ce sujet et en application des dispositions de l'article 6 de la loi du 10 septembre 1947 modifiée, décide de fixer à 410.000 € la somme globale allouée au titre de l'exercice 2016 au financement des indemnités des administrateurs et donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour déterminer l'affectation de cette somme conformément aux recommandations de la FNCA.

Douzième résolution : vote consultatif sur l'enveloppe globale des rémunérations ou indemnités versées en 2015 au Directeur Général, aux membres du Comité de direction et aux fonctions de contrôle de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, émet un avis favorable relatif à l'enveloppe globale de rémunérations ou indemnités versées au Directeur général, aux membres du Comité de direction et aux fonctions de contrôle à hauteur d'un montant égal à 2.560.036 € au titre de l'exercice 2015.

PARTIE EXTRAORDINAIRE

Treizième Résolution : autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital social par voie de rachat et d'annulation de Certificats Coopératifs d'Associés (C.C.A.)

L'assemblée, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, autorise le Conseil d'Administration, avec faculté de subdéléguer dans les conditions prévues par la loi, conformément à l'article L. 225-207 du Code de Commerce et du Règlement Européen 575/2013 et du Règlement délégué UE 241/2014 :

1. à racheter, en une ou plusieurs fois tout ou partie des Certificats Coopératifs d'Associés émis par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est, dans la limite de 1.000.000 titres, soit 15.000.000 d'euros en valeur nominale, sur une période de douze (12) mois à compter de la présente assemblée
2. à réduire corrélativement le capital social en imputant la différence entre la valeur de rachat des Certificats Coopératifs d'Associés annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles de son choix.

L'acquisition des certificats coopératifs d'associés ne pourra être effectuée qu'au prix indicatif de référence en vigueur au moment de la réalisation de l'opération.

Les opérations effectuées par le Conseil d'Administration, en vertu de la présente autorisation, pourront intervenir à tout moment, en une ou plusieurs fois, pendant la durée autorisée.

La présente autorisation étant valable douze (12) mois, il est rappelé que la convocation d'une Assemblée Générale Spéciale des Porteurs de CCA devra se tenir avant l'Assemblée Générale de la Caisse régionale appelée à statuer sur les comptes 2016.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation pour décider la mise en œuvre de la présente autorisation et en fixer les modalités, à l'effet notamment d'effectuer toutes déclarations et formalités, notamment auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolutions et de l'Autorité des Marchés Financiers, d'accomplir tous actes, formalités ou déclarations en vue d'annuler les certificats coopératifs d'associés, de rendre définitives la (ou les) réduction(s) de capital, d'en constater la réalisation, et plus généralement faire le nécessaire.

Quatorzième résolution : modifications de l'article 12 des statuts relatif à l'admissibilité des sociétaires.

L'Assemblée Générale extraordinaire décide de la modification de l'article 12 des statuts afin de prévoir la possibilité d'admettre des clients et des associés non coopérateurs comme sociétaires de la Caisse régionale.

Ancienne rédaction

La Caisse Régionale peut admettre comme sociétaires les personnes physiques ou morales dans les conditions et selon les modalités prévues dans le Code Monétaire et Financier.

Nouvelle rédaction

1. La Caisse régionale peut admettre comme sociétaires, dans les conditions et selon les modalités prévues dans le code monétaire et financier et les présents statuts, les personnes physiques ou morales mentionnées à l'article L. 512-22 du Code Monétaire et Financier et les personnes physiques ou morales pour lesquelles elle a effectué l'une des opérations visées à ce même article.
2. La Caisse régionale peut également admettre, conformément aux dispositions de l'article 3 bis de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération, sur décision du Conseil d'Administration, des associés non coopérateurs entendant contribuer, notamment par l'apport de capitaux à la réalisation des objectifs de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est, dans les conditions et limites fixées par les présents statuts.
3. Chaque sociétaire ayant la qualité d'associé non coopérateur disposera d'une voix, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Le pourcentage des droits de vote détenus par l'ensemble des associés non coopérateurs ne peut excéder les plafonds visés à l'article 3 bis de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.
4. Les nouveaux sociétaires doivent être agréés par le Conseil d'administration.

Quinzième résolution : pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de publicité

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes délibérations pour effectuer toutes formalités de dépôt ou de publicité.

Président	
Jean-Pierre LAPORTE*	Agriculteur
Vice-Présidents	
Christine GANDON*	Agricultrice
Jean-Pierre GUERIN*	Agriculteur
Pascal LEQUEUX*	Agriculteur
Administrateurs	
Isabelle AUBAS	Agricultrice
Jean-Paul CAYE	Agriculteur
Jean-Jacques COUCHOU-MEILLOT*	Viticulteur
Yves DELAINE	Agriculteur
Nathalie DEVILLIERS	Collaboratrice Artisan
Erick de SOUSA*	Viticulteur
Antoine GERBAUX	Pharmacien
Eric LAINE*	Agriculteur
Benoît LAMPSON	Agriculteur
Daniel LIEGEOIS	Cadre
Laurent MANGEART	Agriculteur
Philippe MEURS*	Agriculteur-Eleveur
Jean NOTAT	Agriculteur
Brigitte PILARD	Agricultrice
Philippe PINTA	Agriculteur
Jacques QUAEYBEUR	Agriculteur
Benoît ROPERT	Vétérinaire
Dominique THOMAS	Agriculteur
Laurent VANPOPERINGHE	Viticulteur
Gérard WALEMME	Retraité Education Nationale
Total des membres du CA	24 membres

* Membres du Bureau du Conseil

Département de l'Aisne (02)

Caisse Locale	Adresse Postale	Président
ANIZY LE CHATEAU	7, rue Carnot - 02320 ANIZY LE CHATEAU	DE WILDE Philippe
BEAURIEUX	2, rue Paul Vincenot - 02160 BEAURIEUX	DE BENOIST Aurélie
BOHAIN	37, rue du Château - 02110 BOHAIN EN VERMANDOIS	CAUDRON Stéphane
BRAINE VAILLY	16, rue du Martroy - 02220 BRAINE	HENNART Frédéric
CHAUNY	29, rue Pasteur - 02300 CHAUNY	HIRSON Pascal
CŒUR DE THIERACHE	24-26, avenue du Gal de Gaulle - 02260 LA CAPELLE	MARECHAL Gérard
COLL.PUBLIQUES DE L' AISNE	25, rue Libergier - 51088 REIMS CEDEX	RIGAUD André
COUCY LE CHATEAU	38, rue de Coucy - 02300 TROSLY LOIRE	LETERME Joseph
CRECY SUR SERRE	20, avenue du Général de Gaulle - 02270 CRECY SUR SERRE	NUTTENS Alain
FERE EN TARDENOIS	13-15, rue des Marchands - 02130 FERE EN TARDENOIS	MEURS Philippe
FLAVY LE MARTEL	32, rue Roosevelt - 02520 FLAVY LE MARTEL	EECKHOUT Jérôme
GUIGNICOURT	20, avenue du Général de Gaulle - 02190 GUIGNICOURT	CAGNIART Thierry
GUISE-SAINS RICHAUMONT	71, rue du Docteur Devilliers - 02120 GUISE	CAILLE Denis
HIRSON-AUBENTON	123, rue Charles de Gaulle - 02500 HIRSON	RENDU Jean Guy
LA FERE ET TERGNIER	25, place Paul Doumer - 02800 LA FERE	LEQUEUX Pascal
LAON RURAL	50, boulevard Pierre Brossolette - 02014 LAON CEDEX	NIAY Antoine
LAON URBAIN	50, bd Pierre Brossolette - 02014 LAON CEDEX	MARTIN Jean-Luc
MARLE	15, rue Desains - 02250 MARLE	RICHET Philippe
MONTCORNET	12, rue de la Gare - 02340 MONTCORNET	SIMPHAL Olivier
NEUILLY SAINT FRONT	4, rue de la Chapelle - 02470 NEUILLY SAINT FRONT	LEVEQUE Philippe
RIBEMONT	62, rue Blondel - 02240 RIBEMONT	PAEME Bernard
SAINT QUENTIN	4, rue des Suzannes BP 632 - 02322 SAINT QUENTIN	RICOUR Vincent
SOISSONNAIS	12, avenue du Général Leclerc - 02200 SOISSONS	COUVREUR Alexis
UNION DU SUD DE L' AISNE	68, avenue d'Essômes - 02400 CHATEAU THIERRY	PEESMEESTER Bernard
VERVINS	12, rue Dusolon - 02140 VERVINS	BAILLY Thierry
WASSIGNY	8, rue du Général de Gaulle - 02630 WASSIGNY	DRUCBERT Philippe

Département des Ardennes (08)

Caisse Locale	Adresse Postale	Président
ASFELD	Rue Basse - 08190 ASFELD	CHATRY Guy
ATTIGNY - TOURTERON	18, Place Charlemagne - 08130 ATTIGNY	DAVE Benoît
BUZANCY-GRANDPRE	1, rue de la Petite Barre - 08240 BUZANCY	MALJEAN Gérard
CARIGNAN PAYS D'YVOIS	8, place du Docteur Gairal - 08110 CARIGNAN	LIEGEOIS Daniel
CHARLEVILLE - MEZIERES	1, cours Briand - 08000 CHARLEVILLE MEZIERES	RIGOULOT Pierre
CHATEAU PORCIEN	30, rue de la Sommevue - 08360 CHATEAU PORCIEN	DRAPIER Rémy
CHAUMONT PORCIEN	Grand Rue - 08220 CHAUMONT PORCIEN	MILLART Jean-Marc
JUNIVILLE-MACHAULT	63, rue Alfred Doury - 08310 JUNIVILLE	AVET Marie Elisabeth
LE CHESNE	28, place Carnot - 08400 VOUZIERS	SINGLIT Benoît
MEZIERES RURAL	41, Grande Rue - 08430 POIX TERRON	PILARD Brigitte
MONTHOIS	28, place E. Carnot - 08400 VOUZIERS	GUERIN Jean-Pierre
NOVION PORCIEN	3, place République - 08300 RETHEL	MANGERT Laurent
RENWEZ	1, cours Briand - 08000 CHARLEVILLE MEZIERES	BOUILLON JEAN-MARIE
RETHEL	3, place de la République - 08300 RETHEL	LUDINART Joël
ROCROI	11, Place d'Armes - 08230 ROCROI	TROCHAIN Yves
RUMIGNY	7, rue du 328 RI d'infanterie - 08290 LIART	BLAIN Mireille
SEDAN RURAL	5, rue de la République - 08202 SEDAN	LEPAGE Jean-Christophe
SEDAN URBAIN	5, rue de la République - 08202 SEDAN	GIRGENTI Pascal
SIGNY L'ABBAYE	13, rue de Thin - 08460 SIGNY L'ABBAYE	BEURET Hubert
SIGNY LE PETIT	8, place de l'Eglise - 08380 SIGNY LE PETIT	GUILLAUME Benoît
VALLEE DE LA MEUSE	271, place Aristide Briand - 08170 FUMAY	GARRIGUES Daniel
VOUZIERS	28, place Carnot - 08400 VOUZIERS	BERNARD Jean-Luc

Département de la Marne (51)

Caisse Locale	Adresse Postale	Président
ANGLURE	17, rue de la Gare - 51260 ANGLURE	CAIN Patricia
AY CHAMPAGNE	70, rue Roger Sondag - 51160 AY	MARX Benoît
BETHENVILLE	Place du 8 Mai 1945 - 51490 BETHENVILLE	LEDOUX Olivier
BRIE CHAMPENOISE	25 Rue de la libération - 51270 MONTMORT LUCY	SAINT Grégoire
COLL. PUBLIQUES MARNE	25, rue Libergier - 51088 REIMS CEDEX	RENARD Francis
CÔTE DES BLANCS	9, rue Charpentier Laurain - 51190 LE MESNIL SUR OGER	DE SOUSA Erick
DEVELOPPEMENT PARTAGE	25, rue Libergier - 51100 REIMS	AUBAS Isabelle
DORMANS	16, place du Luxembourg - 51700 DORMANS	SIBILLOTTE Thierry
EPERNAY	8 à 18, avenue Ernest Valle - 51200 EPERNAY	ROBERT Benoît
ESTERNAY	6, rue de la Paix - 51310 ESTERNAY	DEVILLIERS Nathalie
FERE CHAMPENOISE ET SOMMESOUS	171, rue de Lattre de Tassigny - 51230 FERE CHAMPENOISE	GANDON Christine
GRANDE MONTAGNE DE REIMS	5, rue Chanzy - 51380 VERZY	JACQUESSON Daniel
MONTMIRAIL	31, place Rémy Petit - 51210 MONTMIRAIL	JOBERTY Thierry
MOURMELON BOUY	5, place Georges Clemenceau - 51400 MOURMELON-LE-GRAND	COILLIOT Bruno
REGION DE SUIPPES	4, rue Chevallot- Aubert - 51600 SUIPPES	THOMAS Dominique
REIMS RURAL	Maison des Agriculteurs - Rue Léon PATOUX - 51100 REIMS	PREVOTEAU François
REIMS URBAIN	22, rue de l'Etape - 51100 REIMS	QUINART Laurent
RURALE DU CHALONNAIS	1, rue Thomas Martin - 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE	HINCELIN Philippe
SERMAIZE LES BAINS	4, rue de Saint Dizier - 51250 SERMAIZE LES BAINS	CAYE Jean-Paul
SEZANNE	32, place de la République - 51120 SEZANNE	PREVOST JEAN-PAUL
STE MENEHOULD ET VILLE S/TOURBE	5, rue Drouet - 51800 SAINTE MENEHOULD	POQUET Paul
SUD ARGONNAIS	18, Place de la Halle - 51330 GIVRY EN ARGONNE	FRANCOIS Gilles
URBAINE REGION DE CHALONS	1, rue Thomas Martin - 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE	GERBAUX Antoine
VALLEE DE LA MARNE	Rue Paul Douce - 51200 DAMERY	VANPOPERHINGE Laurent
VERTUS	35, boulevard Paul Goerg - 51130 VERTUS	COUCHOU-MEILLOT Jean-Jacques
VESLE ET TARDENOIS	5, Rue des écoles - 51170 FISMES	VAQUETTE Daniel
VITRY LE FRANCOIS	22, place des Halles - 51301 VITRY LE FRANCOIS	LAURENT Bertrand

Thierry AUBERTIN

Directeur Général

Vincent ARNAUD

Directeur Général Adjoint

Thierry BOULBES

Directeur Général Adjoint

Frédéric ALLAUX

Directeur Ressources Humaines

Christophe DEBAIFFE

Directeur Assurances et Engagements

Éric DUFAYET

Directeur Relation Client

Alain LEFORESTIER

Directeur Pilotage et Filière Risques

Alexandre MARRET

Directeur Financier

Emmanuelle SIMI

Directeur Marketing, Communication et Qualité

Thierry TOP

Directeur Entreprises, Bancaire et Mutualisme

Total des membres du Comité de Direction10 membres



La Banque de votre Territoire

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DU NORD EST

Société coopérative à capital variable – Etablissement de crédit – Société de courtage d'assurances agréée et contrôlée par l'Autorité de contrôle Prudentiel et de Résolution
: 61 rue Taitbout 75436 Paris cedex 09 – Siège social : 25, rue Libergier – 51088 REIMS Cedex – Tél. 03 26 83 30 00 Télécopie 03 26 83 30 09
N° SIREN 394 157 085 RCS Reims – N° ORIAS 07 022 663 – T.V.A. : FR42 394 15 7085 – www.ca-nord-est.fr